

Secrétariat Général

FB/VB/ok

ARRÊTÉ N° 22-06950

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-45/07-03 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant l'absence, pour raison de congés, de Mme Grossi Laurence, Maire adjointe en charge de l'urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire et Mme Grossi durant leur absence **le 11 juillet 2022,**

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Sous ma responsabilité, Madame DIGARD Caroline, Adjointe au maire chargée des fêtes, de la vie associative, des seniors, des liens intergénérationnels et de l'état civil, reçoit délégation de signature pour signer l'autorisation d'urbanisme n° 077 514 22 00115.

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifié à Madame DIGARD Caroline.

Fait à Villeparisis, le 11 juillet 2022

Le Maire
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220711-22_06950-AR
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022